



Réforme de l'agriculture en Wallonie : priorité à l'économie?

Au cours de l'analyse des attentes des producteurs formulées lors de rencontres avec le ministre Di Antonio par rapport au futur code wallon de l'agriculture et de l'horticulture, il est apparu que tant ce dernier que les professionnels de ces secteurs espéraient, à l'avenir, un retour à des pratiques plus locales, multisectorielles mais aussi débarrassées de contraintes jugées abusives¹. Toutefois, cette réorientation, telle qu'elle est pensée par les producteurs et les autorités, est-elle compatible avec les aspirations de qualité de vie du citoyen en milieu rural ? Doit-on craindre une coloration exclusivement économique de ce texte ?

Une réforme compatible avec les questions environnementales ?

À L'ACRF, en tant qu'association couvrant non pas le milieu agricole mais l'ensemble du monde rural, nous montrons particulièrement attentifs au volet touchant au cadre de vie du projet porté par le ministre Di Antonio. Quelle place laissera-t-on aux questions environnementales dans le futur code ? Quels sont les souhaits des agriculteurs et du ministre à ce niveau ? Sont-ils en accord avec les attentes des consommateurs et du simple citoyen habitant en milieu rural ?

Poser ces questions, c'est, en réalité, y répondre. Alors que la population se montre de plus en plus soucieuse des conséquences environnementales de la production agro-industrielle mondialisée, le monde agricole présent à ces rencontres, lui, ne semblait accorder qu'une considération toute relative à ces questions, quand il n'en niait pas purement et simplement l'intérêt.

Or, nous voudrions insister, une fois encore, sur le fait que le secteur agricole wallon, pour s'en sortir, se doit de remettre en question ses pratiques et adapter son offre à la demande du consommateur. Si la volonté générale est de favoriser un circuit court et donc d'écouler la production dans les marchés régionaux ou nationaux, il est essentiel de proposer des produits en accord avec les attentes des citoyens. Ainsi, il nous paraît ahurissant de constater à quel point le secteur agricole présent lors de la rencontre avec le ministre du 14 décembre 2012 pouvait afficher une position rétrograde par rapport à la volonté citoyenne générale souhaitant une alimentation saine, durable et donc respectueuse de sa santé et de son terroir.

Par exemple, malgré la volonté de soutien du ministre en la matière², il n'était pas question qu'on leur parle d'agriculture biologique. « Le bio, c'est pour les profiteurs qui cherchent des primes et qui ne gèrent même pas

¹ Voir DE FAVEREAU C., *Code wallon de l'agriculture : les attentes des agriculteurs*, Analyses ACRF, Assesse, 2013.

² Selon les prévisions, il faudrait monter la proportion de la production biologique de 7 % actuellement à 12 % dans les années à venir.

réellement leur ferme. » « Le bio, c'est bon pour les chasseurs de primes. » « Ce ne sont que des profiteurs, en plus c'est trop cher pour le consommateur. »

En outre, lorsqu'un apiculteur met en cause l'utilisation des pesticides dans les maladies décelées dernièrement chez les abeilles, le ministre lui rétorque que l'agriculture wallonne est l'une des plus propres au monde et les producteurs d'ajouter que ce sont, en réalité, les particuliers qui sont responsables de la majorité de la pollution aux pesticides.

Notons que des réactions similaires se sont faites également entendre à propos des énergies renouvelables. Contrairement au ministre Di Antonio, qui souhaiterait davantage promouvoir la biomasse³, la production d'une énergie durable paraît bien loin des préoccupations des agriculteurs présents. Alors que la majorité de l'assemblée semblait être dubitative quant à la promotion de cette biomasse, d'autres allaient jusqu'à contester l'intérêt de la promotion du renouvelable. « On subventionne trop les énergies renouvelables qui pèsent sur le prix de notre énergie au final. Il faut supprimer ces aides et aller vers le gaz de schiste. Aux Etats-Unis, ils ont commencé à exploiter cette ressource et le prix de l'énergie y est trois fois moins cher qu'ici. En Wallonie, on est assis sur une mine d'or et on n'en profite pas ! »

Enfin, notons que les zones *Natura 2000* ont également été la cible de nombreuses critiques. Si le ministre trouvait que l'on était allé trop loin dans cette mesure, l'avis de certains producteurs était encore plus acerbe envers une directive qu'ils jugent arbitraire et injuste. « Les zones *Natura 2000* aussi doivent être supprimées. C'est une atteinte à nos libertés fondamentales de propriété privée ! »

A nos yeux, il paraît évident qu'il existe une réelle divergence de point de vue entre, d'une part, un citoyen de plus en plus ouvert à ces questions de gestion durable de son cadre de vie et, d'autre part, les producteurs témoignant lors de ces rencontres de leur désintérêt, voire de leur opposition à la prise en compte de ces questions dans le futur. Ainsi comme l'a conclu un des participants, il ne faut pas les considérer comme des jardiniers de la nature mais bien uniquement comme des producteurs.

Conflit d'intérêts et question de survie

Outre le témoignage d'un certain esprit conservateur dans le chef des producteurs, il nous semble que ce désintérêt pour les questions environnementales peut être avant tout révélateur d'une réelle détresse économique. Plus globalement, il s'avère que tout au long des discussions, l'ensemble des thématiques vues comme génératrices de contraintes et donc négatives pour la rentabilité des exploitations ont été superbement ignorées ou ont fait l'objet d'une opposition virulente. De ce fait, étant donné l'ampleur de leur détresse économique, il paraît peu envisageable de s'intéresser de près à des questions jugées comme secondaires.

Par conséquent, s'il y a quelque chose à retenir de ces journées, c'est que les agriculteurs présents sont venus avant tout pour tenter de sauver ce qui peut l'être de leur profession. Leur priorité absolue est la survie économique de leur exploitation. Ils ne s'intéressent dès lors naturellement pas aux questions pouvant engendrer une quelconque difficulté supplémentaire.

L'orientation qu'avaient prise ces discussions était donc avant tout révélatrice d'un espoir de changement et de pérennisation du secteur. De cette façon, bien que les consommateurs et les producteurs se soient rejoints sur des questions d'orientation générale telles que le retour au local, ils n'étaient pas mus par les mêmes motivations. Alors que le consommateur voit en cette occasion une opportunité de donner un sens plus humain et responsable à sa relation à son alimentation et à sa santé, les producteurs rencontrés espéraient avant tout sauver leur exploitation et donner un avenir à leur famille en sortant d'un système ayant définitivement montré ses limites.

³ Selon les chiffres présentés par le ministre, dans l'état actuel des choses, la biomasse serait capable de subvenir aux besoins énergétiques de l'ensemble des habitants de la Région wallonne.

C'est donc dans ce sens et avec cet espoir de sauvetage du secteur qu'ils sont venus et qu'ils ont applaudi la démarche du ministre. Le succès de cette dernière était, selon nous, proportionnel à la détresse du secteur et à l'ampleur des attentes des professionnels. Cette initiative a donc eu le mérite d'avoir suscité de l'espoir dans le chef des agriculteurs.

Une urgence économique

Concrètement, pour les producteurs présents lors des rencontres, le problème central de l'agriculture actuelle est la diminution toujours plus forte des reprises d'activités par les plus jeunes. Progressivement, cette inquiétude est même devenue le point le plus sensible des discussions. De cette manière, lorsqu'un agriculteur interrompt le ministre pour lui dire : « C'est bien de se tracasser de tout, mais s'il n'y a plus d'agriculteurs, ça ne sert à rien ! », c'est l'ensemble de la salle qui l'ovationne et applaudit des deux mains.

Dans ce cadre, il est donc tout à fait symptomatique que ce soit majoritairement des jeunes qui se sont déplacés en masse pour aller à la rencontre du ministre. C'est donc bien l'avenir du secteur qui est venu témoigner de ses difficultés. Les remarques qui sont faites ne sont dès lors pas à prendre comme le fruit d'un discours issu d'une majorité d'agriculteurs nostalgiques. Il s'agit d'un cri d'alarme poussé par ceux qui sont chargés de perpétuer les pratiques agricoles. Dès lors, à nos yeux, le ministre se doit d'interpréter le succès de ces rencontres avant tout comme un message de détresse reflétant l'affligeante réalité d'une jeunesse désabusée et harassée dès le début de son activité alors qu'au contraire, elle devrait être porteuse d'espoir et de volonté de réforme positive. Il est donc essentiel, selon nous, que le ministre prenne conscience de cette sombre réalité afin de tenter de remettre de l'ordre et redonner un avenir à un secteur en mal de vivre et dont la trop dure réalité sabre l'enthousiasme et l'espoir que la jeunesse devrait porter en elle.

De l'avis général, les crédits et l'endettement ont une part importante dans cette fébrilité de l'agriculteur en début de carrière. Si certains incriminent les banques, les accusant de daigner trop rarement leur prêter l'argent nécessaire aux investissements que réclame la reprise d'une exploitation, d'autres identifient plus précisément la source du problème dans le foncier. Les prix exorbitants atteints actuellement par l'immobilier sont de nature à empêcher tout espoir de reprise par des jeunes non issus du milieu. L'achat d'une ferme coûte tellement cher que le repreneur ne peut plus contracter de prêts supplémentaires, nécessaires à l'investissement dans de nouvelles infrastructures. Cette observation, à laquelle nous souscrivons clairement, n'est pourtant pas suivie par le ministre. Ce dernier précise que celui qui remet sa ferme espère également pouvoir en tirer un prix suffisant pour éponger ses dettes et donner un avenir à ses enfants. Précisons que le ministre n'a, en réalité, aucun pouvoir pour jouer sur la valeur du foncier, dont l'évolution dépend plus de la demande immobilière que d'une quelconque politique régionale.

Enfin, cette démarche n'est-elle pas condamnée à décevoir ?

En somme, par ce projet, le ministre Di Antonio a voulu mettre fin à la situation législative chaotique de l'agriculture wallonne en donnant aux réglementations régionales une assise légale et une inscription dans une vision d'avenir. Cette initiative s'est accompagnée d'une méthode remarquable : aller à la rencontre des citoyens et inclure leurs opinions dans la rédaction du texte. Le succès de ces rencontres a été retentissant. Le ministre a fait salle comble à chaque fois et a même été amené à inscrire une ultime date à son tour de Wallonie. Toutefois, malgré ce succès, il nous semble légitime de nous demander si la démarche sera en mesure de répondre réellement aux attentes des participants.

En effet, nous avons pu observer un grand enthousiasme de la part des participants qui ont été très nombreux à répondre à l'appel du ministre⁴. Cela traduisait une attente très nette d'un secteur en crise depuis des années déjà. Toutefois, selon nous, cet engouement pourrait très vite s'essouffler. D'une part, nous avons pu mettre en évidence, lors d'une analyse précédente⁵, qu'il subsistait un doute quant à la prise en compte fondamentale des opinions récoltées. D'autre part, nous voudrions tempérer l'enthousiasme affiché par certains lors de ces réunions quant à l'ampleur de l'effet de ce texte. Bien qu'il soit réellement indispensable de prendre les choses en main, le ministre lui-même a reconnu que sa marge de manœuvre était restreinte. Ainsi, il est à noter que la majorité du paysage juridique agricole est défini par l'Europe. La plupart des règles étant dictées par la PAC, l'impact des décisions prises au niveau des états est relativement restreint. En outre, au vu du paysage institutionnel « particulier » de notre pays, le peu de latitude que nous laisse l'Europe est répartie auprès de trois ministres (Sabine Laruelle pour le fédéral, Kris Peeters pour la Flandre et Carlo Di Antonio pour la Wallonie). Notons qu'au niveau des finances destinées à mettre en place les réglementations du secteur, le problème est le même. Sur les 400 millions d'euros consacrés chaque année à l'agriculture wallonne, 300 millions viennent de l'Europe tandis que seulement 100 millions sont issus des pouvoirs régionaux.

Ceci pose dès lors la question de savoir ce qu'il faut réellement attendre de ce code. Au vu de la marge de manœuvre qui reste au ministre wallon de l'agriculture, que peuvent encore espérer les producteurs par rapport à cette initiative. Pourra-t-elle remettre sur les rails notre agriculture ? Sera-t-elle capable de rediriger ce secteur selon les besoins exprimés par les participants ? La conception de ce code atteindra-t-elle le difficile équilibre entre la volonté de revitaliser l'économie du secteur d'une part, et de respecter les attentes du citoyen par rapport à son cadre de vie d'autre part ? C'est ce que nous verrons d'ici un an lors de l'entrée en vigueur officielle de ce code wallon de l'agriculture et l'horticulture.

Corentin de Favereau,
Chargé d'études et d'analyses ACRF

*Cette analyse est disponible en format PDF sur notre site Internet
www.acrf.be/Publications/Analyses/Analyses_2013*

*L'ACRF souhaite que les informations qu'elle publie soient diffusées et reproduites.
Toutefois, n'oubliez pas dans ce cas de mentionner la source et de nous transmettre copie de la publication. Merci !*

ACTON CHRETIENNE RURALE DES FEMMES

ACRF – ASBL

Rue Maurice Jaumain, 15 B-5330 Assesse

Editrice responsable : Léonie Gérard

www.acrf.be – contact@acrf.be



Avec le soutien de la
Fédération Wallonie - Bruxelles

⁴ Voir DE FAVEREAU C., *Code wallon de l'agriculture : les attentes des agriculteurs*, op. cit.

⁵ Voir *Idem*, *L'agriculture en Wallonie : un code et un avenir*, Analyses ACRF, Assesse, 2013.